

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

AMENDEMENT

N ° CL169

présenté par

M. Herbillon, Mme Louwagie, M. Cinieri, M. Hetzel, M. Seitlinger, M. Bazin, Mme Anthoine et
M. Ciotti

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.